

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2011012

Signataire : ABW/MD/PC

OBJET :Remplacement de Monsieur Philippe MILIA, Conseiller Municipal, au conseil d'administration du collège Rosa Luxemburg

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2121-33 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°90-788 du 6 septembre 1990,

Vu le courrier de Monsieur Philippe MILIA, indiquant ne plus pouvoir participer au conseil d'administration du collège Rosa Luxemburg,

Considérant la nécessité que la commune soit représentée au sein du conseil d'administration des collèges,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en Marche pour le Changement» s'étant abstenus

DELIBERE :

DESIGNE Sophia CHIBAH, conseillère municipale, pour représenter le conseil municipal au conseil d'administration du collège Rosa Luxemburg, en remplacement de Monsieur Philippe MILLIA, conseiller municipal.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 20/05/2011

Publié le : 19/05/2011

Certifié exécutoire le : 20/05/2011